
1232 Décret portant assentiment à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005

(Moniteur n°210 du 14 août 2015 p.52696)

Projet n° de décret 147 (2014-2015)

Discussion et adoption : séance du 14 juillet 2015, CRI n°20 (2014-2015)

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2015/29571]

**21 OCTOBRE 2015. — Décret portant assentiment à la Convention-cadre
du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Article unique. La Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, faite à Faro le 27 octobre 2005, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 21 octobre 2015.

Le Ministre-Président,
Rudy DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance,
Joëlle MILQUET

Le Vice-Président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,
Jean-Claude MARCOURT

Le Ministre l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles,
Rachid MADRANE

Le Ministre des Sports,
René COLLIN

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
André FLAHAUT

La Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes
et de l'Égalité des chances,
Isabelle SIMONIS

Note

Session 2015-2016

Documents du Parlement. Projet de décret, n°177-1. Rapport, n°177-2

Compte-rendu intégral. – Discussion et adoption. Séance du 21 octobre 2015.
